

n'est pas sans grandes & preignantes causes qui les Roys Predecesseurs de sa Majesté, & elle, non seulement y ont arboré l'estendart de la Croix, pour y planter la foy comme ils ont fait, ains encores y ont voulu adiouster le nom de la Nouvelle France. Vous y verrez les grands & perilleux Voyages qui y ont esté entrepris, les Descouvertes qui s'en sont ensuiuies, l'estendue de ces terres, non moins grandes quatre fois que la France, leur disposition, la facilité de l'asseuré et important Commerce qui s'y peut faire, la grande utilité qui s'en peut retirer, la possession que nos Roys ont prise d'une bonne partie de ces Pays, la mission qu'ils y ont faite de diuers Ordres de Religieux, leur progresz en la conuersion de plusieurs Sauvages, celle du defrichement de quelques unes de ces Terres, par lequel vous cognoistrez qu'elles ne cedent en aucune facon en bonté à celle de la France, et en fin les habitations et forts qui y ont esté construiçts sous le nom François. A la conseruation desquels, comme en une bonne partie de ces Descouvertes ayant ainsi que i'ay esté assiduement employé depuis trente ans, tant sous l'auctorité de nos Vice-rois, que de celle de vostre Grandeur, c'est Monseigneur, ce qui excusera s'il vous plaist la liberté que ie prends de vous offrir ce petit Traitté: en ceste assurance qu'il ne vous sera point desagrea-ble. Non pour ma consideration propre: Mais